

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM173/2023

OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Renouvellement canalisation AEP et reprise branchements
Le Tupinier et délaissé route de Bordeaux (RD489)

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU l'arrêté PM127/2023 en date du 12 septembre 2023 ;

VU la demande de prolongation de la société TPO ;

CONSIDÉRANT que les travaux de renouvellement de conduite d'eau potable et de reprise des branchements au Tupinier et sur le délaissé de la route de Bordeaux (RD489) ne sont pas terminés ;

CONSIDÉRANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDÉRANT que le secteur en cause est en agglomération ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Entre le lundi 11 décembre et le vendredi 22 décembre 2023, la chaussée sera réduite au Tupinier et sur le délaissé de la route de Bordeaux.

ARTICLE 2 : La circulation sera régulée avec alternat par feux tricolores et limitée à 30 km/heure.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la CCVL de VAUGNERAY,
- Monsieur le Responsable de la société TPO, 1271 RD30, ZA les Aiguillons, route de la Douane, 69670 VAUGNERAY.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 4 décembre 2023

Acte publié le

u 8 DEC. 2023

Bernard ROMIER, Maire

